Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 09/04/2025
ID : 079-200069755-20250407-C03_04_2025_12-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 AVRIL 2025

N° C03_04_2025_12 - Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - Modification des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	58	16	74	16

Pour : 74	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0

Date de convocation : 28 mars 2025

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BLAUD Philippe, BLANCHET Philippe, PETIT Serge, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BOUCHEREAU Isabelle, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHESNEAU Etienne, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, FOUCHE Patrice, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HUCTEAU Patrice, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LECULLIER Lysiane, MARTIN François, MACHET Annette, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, GICQUIAUD Floriane, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, HERISSE Mathieu

Etaient représentés :
BARILLOT Dorick (pouvoir donné à MERCIER Sébastien), BARRE Gérard (pouvoir donné à RAGOT Nicolas), BARRE Daniel (pouvoir donné à POINAS Sylviane), BINET Frédérique (pouvoir donné à GAYET Olivier), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à NOUREAU Dominique), DODIN Patrick (pouvoir donné à BROSSARD François), DOLBEAU Alain (pouvoir donné à BERTHONNEAU Frédéric), GABOREAU Bernard (pouvoir donné à NIVELLE Jean-Pierre), HEURTEBISE-DANIAUD Murielle (pouvoir donné à BLANCHET Philippe), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GIRAULT Anne), POINT Jean-Luc (pouvoir donné à BERNARD Eric), RACINE Eric (pouvoir donné à HERISSE Mathieu), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à HAYE Jean-Marie), TEXIER Jérôme (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), VALERY Nicolas (pouvoir donné à CHESNEAU Etienne), WATTEBLED Frédéric (pouvoir donné à MICHELET Fabrice)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
ARCHAIMBAULT Monique, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, HOELLINGER Gilbert, JOUANNET Paul,

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 09/04/2025
ID : 079-200069755-20250407-C03_04_2025_12-DE

MAGNAN Jean-Christophe, PICARD Christian, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, TRICHET Jacques, VINCENT Bernard, YOU Thierry

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie COUSIN

****

Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - Modification des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Vu les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu l'article L. 263-8 du Code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget ;

Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action et des comptes publics du 20 décembre 2018, relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques ;

Vu l'instruction codificatrice M57 ;

Vu la délibération n° C07-03-2024-39 du conseil communautaire du 7 mars 2024 ;

Vu la délibération n° C07-03-2024-37 du conseil communautaire du 7 mars 2024 ;

Vu la délibération n° C11-04-2024-14 du conseil communautaire du 7 mars 2024 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances ;

Pour prendre en compte le réajustement du montant des dépenses et recettes et le retard pris sur certaines opérations, il y a lieu de réajuster le montant des autorisations de programmes ainsi que le phasage sur l'exercice 2025;

PROG	LIBELLE	ANNEE AP	DEP REC	MONTANT AP	CP	CP	CP	CP	CP
					Antérieurs	2022	2023	2024	2025
22004 - Déchèterie de Lezay	BP 2024	2017	DEP	1 441 657,14 €	81 867,10 €	39 802,76 €	614 939,69 €	705 047,59 €	
		2017	REC	264 837,74 €	37 235,06 €	4 723,46 €	58 933,22 €	163 946,00 €	
	BP 2025	2017	DEP	1 429 732,74 €	81 867,10 €	39 802,76 €	614 939,69 €	652 217,19 €	40 906,00 €
		2017	REC	252 354,25 €	37 235,06 €	4 723,46 €	58 933,22 €	141 462,51 €	10 000,00 €

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP	CP
					Antérieurs	2023	2024	2025
22009 – HARMONISATION DES MODES DE COLLECTE	BP 2024	2020	DEPENSES	993 751,04 €	541 806,56 €	348 468,32 €	103 476,16 €	
		2020	RECETTES	163 500,00 €	88 347,07 €	56 392,66 €	18 760,27 €	
	BP 2025	2020	DEPENSES	1 022 601,14 €	541 806,56 €	348 468,32 €	- €	132 326,26 €
		2020	RECETTES	165 030,50 €	88 347,07 €	56 392,66 €	639,77 €	19 651,00 €

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	D/R	MONTANT AP	CP	CP	CP	CP	CP
					2023	2024	2025	2026	2027
AP2023-03 FOURNITURE ET	DM AVRIL	2023	DEP	1 149 980,00 €	1 171,32 €	211 308,68 €	265 000,00 €	265 000,00 €	407 500,00 €

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 09/04/2025
ID : 079-200069755-20250407-C03_04_2025_12-DE

POSE DE COLONNES ENTERREES		**2023**	**REC**	723 204,48 €	- €	129 603,64 €	165 964,16 €	165 964,16 €	261 672,52 €
	BP 2025	**2023**	**DEP**	1 149 206,55 €	1 171,32 €	72 312,23 €	296 743,00 €	238 907,00 €	540 073,00 €
		2023	**REC**	711 085,00 €	- €	- €	216 284,00 €	149 747,50 €	2345 053,50 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- MODIFIER le montant et le phasage des crédits de paiement en dépenses et recettes des autorisations de programme tels que présentées.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Sylvie COUSIN
1ère Vice-Présidente en charge des solidarités
9 avr. 2025

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
8 avr. 2025